

Nice,

le 12 DEC. 2017

**Réponse à l'observation de Madame et Monsieur LE GALL (mail en date du 5 novembre 2017)**

**OBJET** : Les Bréguières à Gattières – Observation formulée dans le cadre de la participation par voie électronique.

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre observation transmise par mail du 5 novembre 2017 et je vous remercie de l'intérêt que vous portez au projet.

Par la présente, je souhaitais apporter une réponse aux différents points que vous avez soulevés.

1- Le projet d'aménagement ne prévoit pas l'urbanisation des vallons ce qui permettra de préserver les espèces qui s'y trouvent. De plus, le projet présenté s'est efforcé durant toute sa conception, en lien direct avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, de mettre en œuvre le maximum d'actions pour éviter et réduire les impacts environnementaux. Pour les impacts résiduels restants, des mesures de compensation ont d'ores et déjà été identifiées et seront détaillées au stade de l'élaboration du dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ci-après ZAC), dans un pur souci de neutralité écologique ainsi que l'impose la réglementation et la doctrine « Eviter Réduire Compenser » (ERC).

2, 3 et 4 - Dans le cadre de la conception du projet, le trafic induit par l'opération a été évalué. Le bureau d'études a ainsi estimé que les trafics générés aux heures de pointe seront principalement dirigés vers la route de la Baronne. Celle-ci est d'ores et déjà dimensionnée pour constituer une voirie secondaire structurante. L'étude a, par ailleurs, identifié une nouvelle voie pour améliorer le maillage actuel et desservir le nouveau quartier. La voirie créée sera une voirie de desserte limitée en vitesse et en gabarit, afin de ne pas générer davantage de nuisances. L'opération générera ainsi une amélioration au regard des dysfonctionnements que vous soulevez.

Dans la conception de l'opération des Bréguières, nous avons demandé au maître d'œuvre urbain d'attacher une grande importance à la valorisation des modes doux. L'axe de desserte du futur quartier rejoignant la route de la Baronne sera une voirie secondaire, moins large et proposant des parcours piétons parallèles pour répondre à la problématique du manque de trottoirs sur le chemin de Provence et le viaduc d'Enghiéri.

Quant aux transports en commun, nous travaillons étroitement avec les différents services de la Métropole pour que l'ensemble des équipements mais également la planification urbaine du territoire soient adaptés au projet.

5- Une étude hydraulique a été menée dès le début de la conception du projet afin de prendre en compte l'imperméabilisation du site mais aussi sa nature (géologie, pente, bassin versant,...).

Les principes retranscrits dans l'étude ont été validés par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). De plus, les études d'avant-projet détaillé et le dossier loi sur l'eau sont en cours d'élaboration et viendront préciser le fonctionnement de l'ensemble des ouvrages de gestion des eaux pluviales dans le périmètre de la future ZAC des Bréguières. Ce dossier loi sur l'eau respectera toutes les contraintes et recommandations émises par la Police de l'Eau des Alpes-Maritimes avec qui une importante démarche de concertation a été entreprise. Il fera notamment apparaître les débits rejetés dans chacun des deux vallons évoqués dans votre observation et conclura à une absence d'aggravation de la situation actuelle.

Ces éléments seront repris dans l'actualisation de l'étude d'impact prévue au stade du dossier de réalisation du projet de ZAC, ainsi que cela est prévu par l'article R. 311-7 du code de l'urbanisme en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création.

6- L'objectif du projet d'aménagement du site des Bréguières est de concevoir cette urbanisation future dans une relation forte au paysage et d'aboutir à la création d'un véritable quartier paysage.

Pour mener à bien ce double objectif d'une urbanisation maîtrisée et attentive au paysage, le projet d'aménagement du quartier des Bréguières est construit à partir de quatre grandes lignes directrices :

- Maîtriser la pente, desservir et faciliter au mieux les mouvements et l'accessibilité, penser des espaces publics confortables et accueillant à l'usage ;
  - Inscrire le nouveau quartier dans une trame paysagère structurante, en s'appuyant sur les qualités paysagères du site et en valorisant les boisements existants ;
  - Etagé et organiser les constructions nouvelles en unités résidentielles inscrites dans la pente et la topographie, favoriser les vues et l'ensoleillement ;
  - Mettre en œuvre une approche qui engage le développement d'un quartier urbain durable.
- Des premières simulations d'insertion du projet dans son environnement sont d'ailleurs présentes dans l'étude d'impact. Ces simulations seront précisées lors de l'actualisation de l'étude d'impact.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var reste toutefois à votre disposition pour toutes questions complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien cordialement,*

Le Directeur Général,

A blue ink signature of Olivier SASSI, consisting of a large, stylized 'S' followed by the name 'SASSI' in a cursive script.

Olivier SASSI